



S.I.Z.O.V.
960 chemin de la Croix Verte
38 334 MONTBONNOT ST MARTIN Cédex
04.76.59.05.90
contact@sizov.fr

COMITÉ SYNDICAL du 27 MARS 2024 PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers : 10
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 5

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente.
Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,
Date de la convocation du comité syndical : 21 mars 2024

Présents : M. FARRUGIA Gilles,
MMES BESSON Anne-Françoise, FLAMAND Michèle, MARTIN-BLOCH Catherine

MM BONNET Dominique, FEROTIN Thierry,
MM DEGRANGE André, DURET Christophe, OLLÉON François,

Absents :

Pouvoirs : Mme BESSON Anne-Françoise à M DURET Christophe
M BENOIT Claude à Mme FLAMAND Michèle

Secrétaire de séance : M BONNET Dominique

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 21-12-2023

II - Délibérations

1. DOB
2. Règlement budgétaire et financier
3. Subvention auprès de la FAFA – Eclairage TSY Bériot
4. Protection sociale complémentaire – Prévoyance CDG38

IV – Points divers / Questions diverses

La séance commence à 18 : 30.

Monsieur le président nomme M BONNET Dominique en tant que secrétaire de séance.

Il cite les pouvoirs et remercie les conseillers pour leur présence.

I - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 21-12-2023

Le procès-verbal du conseil syndical du 21-12-2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II - Vote des délibérations

01-03/2024

Délibération portant sur la présentation du rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (DOB)– Budget général

L'ensemble de ces délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Rapporteur : François OLLEON

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants doivent tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les grandes orientations de l'année à venir.

L'objectif est d'informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité mais aussi et surtout de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Evolution de la section de fonctionnement :

➤ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Les charges s'établissent autour de 1,14 Million € ; évolution moyenne autour de 0,4% par an, la structure budgétaire n'a pas changé, les charges à caractère général (externes) restent le premier poste en 2024, elles sont relativement dynamiques et très majoritaires : 55% des dépenses de fonctionnement.

En s'attachant aux lignes significatives :

- Le loyer de la gendarmerie payé à DEXIA augmente chaque année de 1% soit 337 064 €.
- Les charges concernant la gendarmerie sont évaluées à 60 500 € à noter une forte augmentation de l'assurance multi risques.
- Le poste **contrat de prestations de services** constitué des entretiens de terrains, des espaces verts, des vérifications périodiques, arrosage des terrains a été renouvelé en 2023.
- Terrain synthétique de Grand Champ : Le terrain est en fin de cycle d'utilisation. Tests prévus en 2024.
- L'envolée des prix de l'électricité et du gaz entraîne une hausse des dépenses en énergie sur tous les équipements.
Mise en place de notre nouveau marché de fourniture de gaz à compter du 1^{er} janvier 2024 avec TOTAL ENERGIE.
- Nouveaux marchés des assurances (2024-2027) en forte augmentation
- Les **loyers et charges des bureaux** : 16 000 € (loyer) + 3 900 € (charges) = 19 900 €/an soit mensuellement 1 658,33 € pour 104 m2 environ de surface.
- Les charges de personnel ont augmenté de 10% sur la période 2020-2023 : revalorisation du point d'indice, cotisations... avec une diminution prévue en 2024 avec un départ à la retraite pour l'instant non remplacé. Faible montant des indemnités aux élus.
- L'autre poste essentiel ce sont les **subventions versées aux associations**, avec la volonté de réduire l'enveloppe globale et la répartition entre chaque association de 5,20% en 2024. La commission vie associative, sport, culture propose de porter l'enveloppe globale à **145 500 €** en faveur des subventions aux associations.
- Les intérêts de la dette passent de 13,44 K€ en 2023, à 9,8 K€ en 2024.

On remarque une diminution des autres charges de gestion courante.

➤ Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

Légère hausse de 2023 à 2024 (0.38%) elles s'établissent à 1,32 Million €. 5 K€ de hausse entre 2018 et 2023 et relativement stables sur la période récente.

2/3 sont constituées des participations des communes et 1/3 par les loyers de la gendarmerie + des subventions en fonction des investissements réalisées.

- ❖ Evolution de l'agrégat **Epargne brute** : au cours de ce mandat (2020-2026) l'épargne brute a eu plutôt tendance à diminuer, de 210 K€ en 2023 contre 242 K€ en 2021. Le prévisionnel de 2024 est de 174 K€.

- ❖ L'épargne brute bien qu'excédentaire a tendance à diminuer au cours de ce mandat tandis qu'en prévision, l'épargne nette (avec le remboursement du capital des emprunts) serait négative en 2024 (- 32 119.53 €).

L'**Epargne nette** permet d'évaluer la capacité du syndicat à financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Cela montre que l'on ne peut pas ajouter, à structure constante, d'investissement. Se pose le problème du renouvellement du patrimoine.

Si on complète avec une analyse budgétaire, on ne couvre pas les amortissements qui sont une charge calculée. On atteint juste l'équilibre réel du budget.

Néanmoins, la baisse significative des annuités d'emprunts de 146 032 € dès 2026 permettra d'enrayer le déficit structurel.

- ❖ Le **taux d'épargne brute** qui mesure la capacité de la collectivité à soutenir son train de vie (Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement) est de 13.18%.

(Entre 15 et 20% on estime que la situation financière est saine néanmoins nécessite une vigilance. En deçà de 10% nous ne serions pas à l'abri d'une chute voire d'une perte totale d'épargne).

Constitution et évolution de l'épargne :

Malgré un maintien des recettes, la hausse des charges de fonctionnement étant plus rapide que celle des produits, elle induit l'apparition d'un effet ciseaux sur l'épargne.

L'épargne brute dont le niveau est satisfaisant en 2023 ne couvre pas l'intégralité du remboursement du capital de la dette.

L'inscription des obligations d'amortissement et désamortissement donne un 1^{er} résultat déficitaire proche de - 37 K€

Evolution de la section investissement :

➤ **Dépenses réelles d'investissement 2023 :**

Remboursement du capital :	249 480,68 €
Opérations 2023 :	23 955,37 €
Divers :	205,00 €

Travaux réalisés en 2023

Opérations	Montant
11- gendarmerie – portail	7 886,11 €
11- gendarmerie – dépose panneaux ECS + re tuilage	8 300,70 €
11- gendarmerie – VMC	1 656,72 €
414 – grillage main-courante – Grand Champ	2 493,36 €
414- Boitier mural défibrillateur – S. KAMPF	538,08 €
020- Informatique	3 080,40 €

➤ **Recettes réelles d'investissement 2023 :**

Report excédent antérieur	124 323,04 €
FCTVA	2 990,97 €
Divers	405,00 €

Les résultats 2023 pour l'investissement sont de - 270 245,08 € sans les résultats reportés.

Le résultat de l'exercice 2023 fonctionnement et investissement confondu est déficitaire - 59 934,12 €

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024

La commission finances propose de budgéter pour 2024 : **83 600 €** de travaux.
Propositions pour l'ensemble des équipements sportifs, de la gendarmerie, atelier et administration générale :

- Projets « récurrents » : Remplacement de matériels : poteaux, ...
- Projets en phase d'études : Etude faisabilité – Eclairage TH Bériot
- Projets à engager :
 - . Panneaux Eau chaude solaire sanitaire à la gendarmerie
 - . Remplacement des projecteurs du TSY de Bériot par des leds
 - . Mission MOE – Rénovation TSY Grand Champ
 - . Achat de matériels

En retirant toutes les recettes « gratuites » (FCTVA, subventions perçues, produits de cession) on détermine ce qui est à couvrir soit par l'endettement soit par l'épargne. Jusqu'à une période récente le niveau des recettes d'investissement était élevé par rapport au niveau des dépenses d'investissement. En moyenne le reste à charge des investissements (le besoin de financement des investissements) se limitait à 21 K€ par an ce n'est plus le cas.

Etat de la dette : Le capital restant dû s'élève au 31/12/2023 à 870 209,44 €. La dette est constituée de 10 emprunts, dont un arrive à terme cette année ; tous sont à taux fixes.

Capital à rembourser en 2024 : 206 000,00 €

La durée de désendettement par l'autofinancement diminue en raison de la hausse de la CAF brute en 2023 : 4,13 années

La dette par habitant s'élève à 39,37 €

Le recours à un nouvel emprunt pourra être envisagé en 2025 pour la réalisation de la pelouse du terrain synthétique de Grand Champ.

➤ Recettes réelles d'investissement 2024 :

Le FCTVA est de 14 782 €.

180 000 € de dotations aux amortissements.

62 857 € à l'article 4818 (*charges à étaler*) correspondent à l'amortissement effectué à la suite de la vente de l'ancienne gendarmerie (*contrepartie en Fonctionnement dépenses au 6812*).

La prise en compte des résultats excédentaires antérieurs de 2023 n'est pas suffisante pour couvrir le déficit prévisionnel en investissement (– 13 331,78 €), un transfert complémentaire (prévu, non réalisé) au 023 sera nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Fin 2024, il n'y aura plus de réserve en investissement, toutes les réserves sont conservées en fonctionnement.

Une revalorisation des participations de 3,9% en corrélation avec l'augmentation forfaitaire de la base de calcul des propriétés bâties (hors locaux professionnels) et non bâties pour 2024 est envisagée afin de maintenir notre capacité d'investissement, de soutenir le tissu associatif et assurer la maintenance des infrastructures et du matériel nécessaire au fonctionnement des services publics.

Dans cette optique d'économie, un bel effort est fait pour ne pas alourdir les charges générales qui pourraient être impactées par le départ d'un agent en ayant recours à entreprises extérieures.

Les priorités de gestion de la collectivité sont la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la stabilité financière afin de ralentir la consommation chaque année d'une partie des excédents antérieurs (prévisionnel de diminution de l'ensemble des réserves de 97 K€ sur l'année 2024).

La participation annuelle prévisionnelle 2024 de chaque commune est calculée conformément aux statuts du SIZOV :

CALCUL DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2024				Facteur pris en Potentiel Fiscal (KPF): 50,00%				Pop Pondérée 2024		Pop Pondérée 2023		
Cité de répartition	POP. 2023	POP. 2024	+	COMMUNE	Invest.	Clé Crolles2	Pot Fisco+DGF	Pot Fisco/Hab	Pot x Pop	%PF	Pop Pondérée 2024	Pop Pondérée 2023
BERNIN	3 127	3 191	2,047	14,438%	6 786 598	2 126,79	6 786 598	1 781,81	3 563,18	17,81%	3 563,18	3 503,60
BIVIERS	2 394	2 408	0,585	10,895%	3 833 266	1 591,89	3 833 266	10,06%	2 315,40	10,48%	2 315,40	2 316,44
MONTBONNOT	6 018	6 057	0,648	27,405%	11 860 759	1 958,19	11 860 759	31,12%	6 467,36	29,26%	6 467,36	6 413,65
ST ISMIER	7 360	7 365	0,068	33,323%	11 622 546	1 564,50	11 622 546	30,23%	7 023,30	31,78%	7 023,30	7 000,22
ST NAZAIRE	3 065	3 081	0,522	13,940%	4 112 108	1 334,07	4 112 108	10,79%	2 732,75	12,36%	2 732,75	2 730,10
TOTAL	21 964	22 102	0,628	100,000%	2 601 162	100,000%	1 724,52	38 115,277	100,00%	22 102	100,00%	21 964

138 habitants

MONTANT DES PARTICIPATIONS

	784 150,69	0	145 500	0	0	0	929 650,69
Participation N	784 150,69	0	145 500	0	0	0	929 650,69
Excédent N-1	49 847,31	0	0	0	0	0	49 847,31
Solde à payer	734 303,38	0	145 500	0	0	0	879 803,38

2 024

Communes	Pré Milliet Pop. Pondérée	Fct Sport part égale	Part_Spéc op. Pondérée	SDAU Part_Spéc	CGD - AGI prorata pop.	CROLLES2 prorata pop.	Pays investissem.	TOTAL prorata pop.	TOTAL en Euros	Par trimestre	
										2023	Variation
BERNIN	118 380,94	0	0	16 698,18	0	0	0	136 079,13	33 769,78	128 048,07	7 031,06
BIVIERS	76 925,53	0	0	16 092,55	0	0	0	93 018,08	23 254,52	90 192,87	2 825,21
MONTBONNOT	214 867,76	0	0	44 930,15	0	0	0	259 797,91	64 949,48	249 704,99	10 092,92
ST ISMIER	233 337,96	0	0	48 799,74	0	0	0	282 137,70	70 534,42	272 541,35	9 596,35
ST NAZAIRE	90 791,19	0	0	18 979,38	0	0	0	109 770,57	27 442,64	106 292,61	3 477,96
TOTAL	734 303,38	0	0	145 500	0	0	0	879 803,38	219 950,85	846 779,89	33 023,49

Le comité syndical est invité à délibérer pour prendre acte du débat sur ce rapport d'orientation budgétaire.

Débat et commentaires :

Il y a des économies d'énergies à réaliser sur Bériot. Il faut associer le club résident à la diminution de la consommation de kwh.

Nous constatons que les portes des bâtiments restent ouvertes en période de chauffe alors que nous leur avons plusieurs fois signalé.

Lors du prochain comité syndical nous délibérerons sur la fongibilité des crédits qui offre la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette délibération sera prise chaque année.

Proposition acceptée par l'ensemble des conseillers.

L'assemblée prend acte de la présentation de son rapport d'orientation budgétaire.

02-03/2024

Délibération portant sur le règlement budgétaire et financier (RBF)

Rapporteur : François OLLEON

Le référentiel M 57 a vocation à être appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024, il offre un cadre comptable renoué tout en maintenant les dispositifs spécifiques à l'action publiques des collectivités locales. En outre, il présente de nombreux avantages notamment de nouvelles marges de manœuvre budgétaires (ex. la fongibilité des crédits), l'amélioration de la qualité des comptes et de l'information financière avec des comptes plus détaillés.

Ce changement de nomenclature est une occasion pour la collectivité de s'interroger sur son organisation et ses procédures budgétaires et financières.

Il n'existe plus que deux plans de compte en M 57 : le plan de comptes développé, celui que nous adoptons, et le plan de comptes abrégé pour les communes de moins de 3500 habitants.

Il est proposé au comité syndical :

- d'adopter le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération,

- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Débat et commentaires :

Absence de débat

Délibération adoptée à l'unanimité.

03-03/2024

Délibération portant sur la demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique du complexe F-R BERIOT sur la commune de Saint-Ismier.

Dans un objectif de performance environnementale, le SIZOV souhaite modifier le système d'éclairage du terrain de football synthétique, sans en attendre l'obsolescence. Ceci permettra d'une part des économies importantes d'énergie et d'autre part une réduction des nuisances environnementales ainsi que sur la santé humaine.

La solution souhaitée par la collectivité est un remplacement des 12 projecteurs actuels en iodeure métallique de 2000W chacun, par des projecteurs en technologie LED de 1000W chacun.

L'enveloppe de travaux prévisionnelle estimée à 28 324,00 € HT soit 33 988,80 € TTC, sera financée de la manière suivante :

FINANCEMENT	Taux	MONTANT HT
FIFA Fédération Française de Football	30 %	8 497,20 €
TOTAL SUBVENTION		8 497,20 €
AUTOFINANCEMENT		19 826,80 €
MONTANT TOTAL		28 324,00 €

Il est proposé d'autoriser le Président du SIZOV à faire les demandes de subvention auprès de l'ETAT et de la fédération française de football pour le remplacement de projecteurs du terrain de football synthétique.

Débat et commentaires :

Le chauffage et l'éclairage constituent les deux principaux postes de consommation énergétique dans le sport, pesant respectivement 43 % et 18 %. Il a été constaté que le club résident allume les projecteurs avant que le besoin s'en fasse sentir. Thierry FEROTIN fait remarquer que c'est peut-être pour faire chauffer les lampes afin d'obtenir l'éclairage maximum souhaité. Nous devons les sensibiliser afin de réduire l'éclairage des avant-matches et après-matches.

Délibération adoptée à l'unanimité.

04-03/2024

Délibération portant sur la protection sociale complémentaire PREVOYANCE – Mandat CDG38

Le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat.

Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le

domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1er janvier 2025.

À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat, ils seront invités à les présenter à leur organe délibérant.

Débat et commentaires :

Absence de débat

Délibération adoptée à l'unanimité.

IV – Points divers / Questions diverses

1. AMZOV

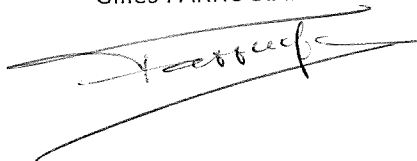
L'AMZOV souhaite améliorer l'acoustique de la salle « Chartreuse 3 » à l'AGORA.

La commune de Saint-Ismier autorise les travaux à la condition que ces derniers soient réalisés par l'entreprise TD Acoustic et financés par l'association.

La séance du comité syndical prend fin à 19 : 45

Prochaine séance : 15 avril 2024 à 18 : 30 VOTE DU BUDGET

LE PRESIDENT
Gilles FARRUGIA.



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Dominique BONNET

